

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 748 896

21) N° d'enregistrement national : 96 06196

51) Int Cl⁶ : A 01 K 1/035

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 13.05.96.

30) Priorité :

43) Date de la mise à disposition du public de la demande : 28.11.97 Bulletin 97/48.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : KEOPS SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE — FR.

72) Inventeur(s) : BES CLAUDE.

73) Titulaire(s) : .

74) Mandataire :

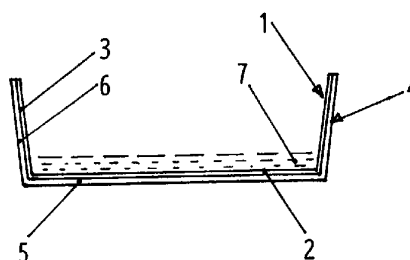
54) SAC A LITIERE POUR ANIMAUX ADAPTABLE SUR BAC A LITIERE.

57) L'invention concerne le domaine des sacs à litières (1) pour animaux adaptables sur des bacs à litières (4) et destinés à être jetés avec la litière usagée (7) qu'ils contiennent.

Le sac à litière selon l'invention se caractérise en ce qu'il comporte:

- un moyen de renfort apte à accroître la résistance, à l'action des griffes de l'animal, d'au moins une partie du fond (2) du sac (1);

- un moyen de fixation apte à maintenir l'ouverture du sac (1) autour de l'ouverture du bac (4).



FR 2 748 896 - A1



SAC A LITIERE POUR ANIMAUX ADAPTABLE SUR BAC A LITIERE

L'invention concerne le domaine des sacs à litières pour animaux, notamment pour chats, étanches et souples en partie ou en totalité, destinés à être placés à l'intérieur de bacs à litières, à contenir de la litière, notamment minérale ou végétale, et à être jeté en même temps que
5 la litière usagée.

Parmi les dispositifs connus consistant à mettre en oeuvre des ensembles jetables contenant de la litière, deux concepts ont fait l'objet d'applications. Le premier, décrit dans le brevet de base US-A-4819580, consiste à mettre en oeuvre un ensemble "bac-sac-litière" jetable.

10 Le deuxième, décrit dans le brevet de base US-A-4872420, consiste à mettre en oeuvre un ensemble "sac-litière" jetable pour bac à litière conventionnel. Le premier concept, qui met en oeuvre des bacs pliables en carton, de différentes formes et réalisations, associés ou non à des sacs en matière plastique, n'est utilisé qu'occasionnellement principalement à cause de son prix.

15 Le deuxième concept, qui met en oeuvre un sac souple, type sac à poubelle, comportant un cordon coulissant pour sa fermeture, a été abandonné car il présente trois inconvénients majeurs :

- le premier lié à la fragilité de ses parois à l'action des griffes d'un chat;
- 20 - le second lié au mauvais maintien de l'ouverture du sac sur l'ouverture du bac qui est accru par le fait que les bacs à litière existant sur le marché sont rectangulaires;
- le troisième lié au fait que les bacs traditionnels, qui ont des dimensions de l'ordre de 45 x 30 cm, nécessitent 0,8 à 0,9 Kg de litière par dose ce
25 qui place le prix de l'ensemble jetable à un niveau élevé limitant sa diffusion.

L'invention vise donc à réaliser un sac à litière, du type jetable, éliminant les inconvénients sus-mentionnés en mettant en oeuvre :

- un moyen de renfort apte à accroître la résistance, à l'action des griffes
30 de l'animal, d'au moins une partie du fond du sac;
- un moyen de fixation apte à maintenir l'ouverture dudit sac autour de l'ouverture du bac;
- une forme circulaire et non plus rectangulaire du sac et du bac qui a la propriété d'une part de faciliter la fabrication du sac, de ses moyens de
35 renfort et de fixation et d'autre part de diviser environ par deux (pour un diamètre de 30 cm) la quantité de litière nécessaire dans un bac tradition-

nel.

L'ensemble "sac-litière" ainsi réalisé devrait sortir à un prix public qui lui permettra d'être largement diffusé et de prendre une part du marché de la litière traditionnelle.

- 5 Les caractéristiques et les avantages de l'invention vont apparaître plus clairement à la lecture de la description détaillée qui suit d'au moins un mode de réalisation préféré de l'invention, comportant diverses variantes, donné à titre d'exemple non limitatif et représenté aux dessins annexés.

Sur ces dessins :

- 10 - la figure 1 est une vue en coupe de l'ensemble "sac-bac-litière" ;
 - les figures 2, 3 et 4 représentent, en coupe, diverses variantes de moyens de renfort du sac ;
 - les figures 5,6,7 et 8 représentent, en coupe, diverses variantes de moyens de fixation du sac sur l'ouverture du bac à litière ;
 15 - la figure 9 est une vue en coupe du moyen de fermeture du sac ;
 - la figure (10) est une vue en perspective du bac et du sac de forme cylindrique.

L'ensemble représenté à la figure 1 comporte un sac à litière (1) pour animaux, étanche et souple en partie ou en totalité, du genre comportant un
 20 fond (2) et une paroi latérale (3), destiné à être placé à l'intérieur d'un bac à litière (4), en appui sur son fond (5) et sur sa paroi latérale (6), à contenir de la litière (7), généralement minérale ou végétale, et à être jeté en même temps que la litière usagée qu'il contient.

Pour le rendre exploitable techniquement et commercialement, ledit sac

- 25 doit comporter :
 - un moyen de renfort apte à accroître la résistance, à l'action des griffes de l'animal, d'au moins une partie du fond (2) du sac (1) ;
 - un moyen de fixation apte à maintenir l'ouverture du sac (1) autour de l'ouverture du bac (4).

30 Selon une première réalisation de l'invention, représentée à la figure 2, le moyen de renfort peut être réalisé à partir d'une surépaisseur (8) appartenant à au moins une partie du fond (2) du sac (1).

Cette surépaisseur peut être la paroi elle même qui est plus épaisse que le reste du sac. Elle est dans ce cas de même nature que le sac.

35 Selon une première variante, représentée à la figure 3, le moyen de renfort peut être réalisé à partir d'un matériau (9) recouvrant au moins une partie du fond (2) du sac (1).

Il peut être de la même nature que celle du sac (matière plastique par exemple) ou de toute autre nature (carton par exemple).

Selon une deuxième variante, représentée à la figure 4, le moyen de renfort peut être réalisé à partir d'une pièce (10) constituant le fond du sac proprement dit et sur laquelle est fixée l'extrémité inférieure de la paroi latérale (3) dudit sac.

Par exemple, la pièce (10) peut être en carton et les parois latérales (3) en matière plastique souple. La fixation entre les deux se faisant par exemple par collage ou par pincement.

10 Selon une deuxième réalisation de l'invention, représentée à la figure 5, le moyen de fixation peut être réalisé à partir du bord (11) de l'ouverture du sac qui est replié sur le bord supérieur de la paroi latérale (6) du bac (4).

Selon une première variante, représentée à la figure 6, le moyen de fixation 15 peut être réalisé à partir d'une pièce (12), en forme de "U", venant se placer, par emboîtement, sur le bord supérieur de la paroi (6) du bac (4) et sur laquelle est fixée l'extrémité supérieure de la paroi latérale (3) du sac.

Le sac est ainsi constitué par l'ensemble "fond(2) - paroi (3) - pièce (12)".

20 Selon une deuxième variante, représentée à la figure (7), le moyen de fixation peut être réalisé à partir d'une pièce (13), indépendante, venant se placer, par emboîtement, à la périphérie du bord supérieur de la paroi latérale (6) du bac pour maintenir l'ouverture (11) du sac qui est repliée sur ledit bord de ladite paroi (6).

25 La pièce indépendante (13) peut comporter une paroi périphérique (14), du type déflecteur, s'étendant vers l'intérieur du bac. Cette paroi réduit les rejets de litière lorsque le chat la gratte.

Selon une troisième variante, représentée à la figure 8, le moyen de fixation peut être réalisé à partir d'une bande adhésive (15), solidaire de la partie 30 supérieure de la paroi latérale (3) du sac, apte à venir au contact de la partie supérieure, intérieure ou extérieure, de la paroi latérale (6) du bac.

Selon une autre réalisation de l'invention, représentée à la figure 9, le sac peut comporter, sur le bord supérieur de sa paroi latérale (3), un 35 moyen (16) permettant sa fermeture.

Ce moyen peut être du type cordon coulissant ou élastique mais peut également faire intervenir tout autre moyen de fermeture par exemple du type

ruban "VELCRO" ou adhésif. Il peut également servir à tenir l'ouverture du sac autour de l'ouverture du bac.

Selon une autre réalisation de l'invention, représentée à la figure 10, le sac peut posséder un fond (2) circulaire et une paroi latérale (3) cylindrique, droite ou inclinée, et vient se placer dans un bac (4) dont le fond (5) et la paroi latérale (6) ont des formes similaires.

Un bac à litière circulaire de diamètre 30 cm permet d'économiser environ 50% de litière par rapport à un bac rectangulaire de dimensions 45 x 30 cm. En outre, avec la même épaisseur de litière on a une meilleure répartition de la litière. Le confort du chat s'en trouve amélioré ainsi que l'absorption des excréments.

Le sac à litière peut être commercialisé avec une dose de litière de volume bien déterminé placée à l'intérieur.

Cette dose, pour un bac à litière de diamètre 30 cm, correspond à 0,4/0,5 Kg pour une litière minérale de granulométrie comprise entre 1 et 7 mm.

Plusieurs sacs contenant des doses unitaires de litière peuvent être regroupés dans un même suremballage commercial.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés pour lesquels on pourra prévoir d'autres variantes en particulier dans :

- la nature des matériaux utilisés pour réaliser les sacs et les bacs;
 - les formes et les dimensions données aux sacs et aux bacs;
 - les types de litières utilisées (nature, granulométrie...);
- sans pour cela sortir du cadre de l'invention.

REVENDEICATIONS

1- Sac à litière (1) pour animaux, notamment pour chats, étanche et souple en partie ou en totalité, du genre comportant un fond (2) et une paroi latérale (3) et destiné à être placé à l'intérieur d'un bac à litière (4), en appui sur son fond (5) et sur sa paroi latérale (6), à contenir de
5 la litière (7), généralement minérale ou végétale, et à être jeté en même temps que la litière usagée qu'il contient;
caractérisé en ce qu'il comporte :

- un moyen de renfort (8,9,10) apte à accroître la résistance, à l'action des griffes de l'animal, d'au moins une partie du fond (2) du sac (1);
- 10 - un moyen de fixation (11,12,13,15) apte à maintenir l'ouverture du sac (1) autour de l'ouverture du bac (4).

2- Sac à litière, selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen de renfort est réalisé à partir d'une surépaisseur (8) appartenant à au moins une partie du fond (2) du sac (1).

15 3- Sac à litière, selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen de renfort est réalisé à partir d'un matériau (9) recouvrant au moins une partie du fond (2) du sac (1).

4- Sac à litière, selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen de renfort est réalisé à partir d'une pièce (10) constituant le fond
20 du sac (1) proprement dit et sur laquelle est fixée l'extrémité inférieure de la paroi latérale (3) dudit sac.

5- Sac à litière, selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen de fixation est réalisé à partir du bord (11) de l'ouverture du sac (1) qui est replié sur le bord supérieur de la paroi latérale (6) du bac (4).

25 6- Sac à litière, selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen de fixation est réalisé à partir d'une pièce (12), en forme de "U", venant se placer, par emboîtement, sur le bord supérieur de la paroi (6) du bac (4) et sur laquelle est fixée l'extrémité supérieure de la paroi latérale (3) du sac (1).

30 7- Sac à litière, selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen de fixation est réalisé à partir d'une pièce (13), indépendante, venant se placer, par emboîtement, à la périphérie du bord supérieur de la paroi latérale (6) du bac (4) pour maintenir l'ouverture (11) du sac (1) qui est repliée sur ledit bord de ladite paroi (6).

35 8- Sac à litière, selon la revendication 7, caractérisé en ce que la

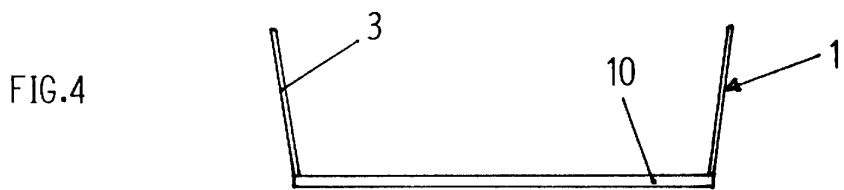
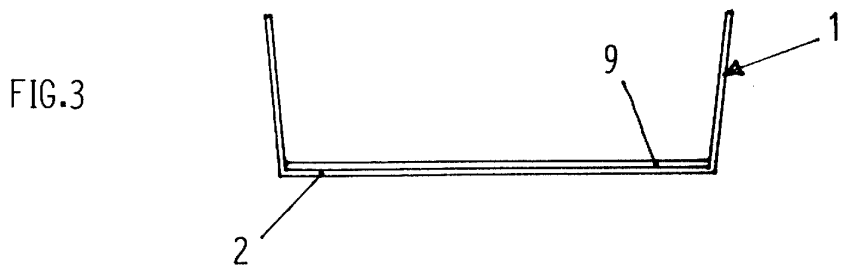
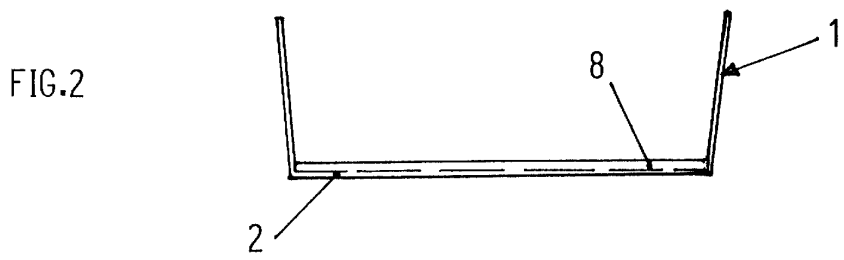
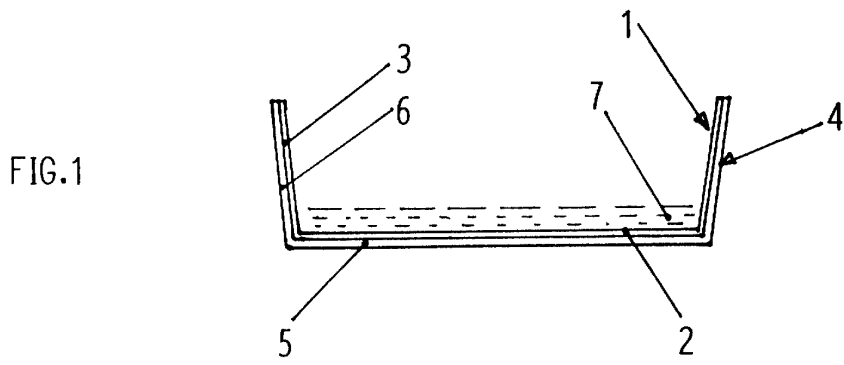
pièce indépendante (13) comporte une paroi périphérique (14), du type déflecteur, s'étendant vers l'intérieur du bac (4).

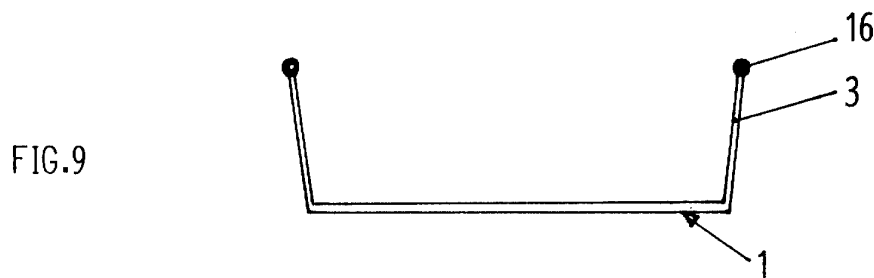
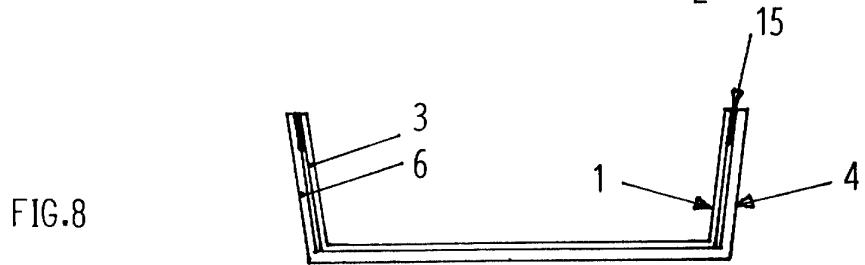
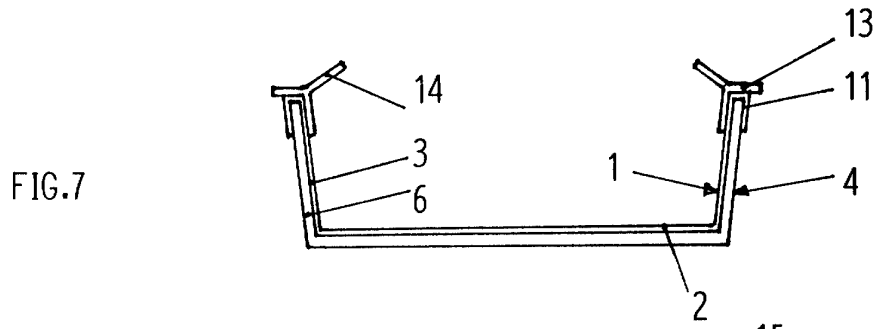
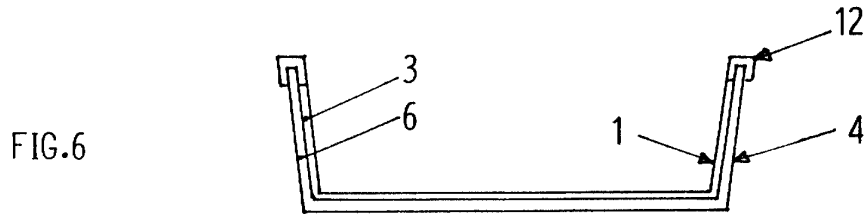
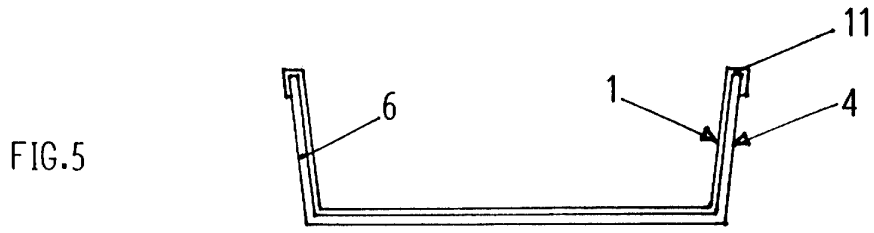
9- Sac à litière, selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen de fixation est réalisé à partir d'une bande adhésive (15), solidaire de la partie supérieure de la paroi latérale (3) du sac (1), apte à venir au contact de la partie supérieure de la paroi latérale (6) du bac (4).

10- Sac à litière, selon la revendication 1, caractérisé en ce que le sac (1) comporte, sur le bord supérieur de sa paroi latérale (3), un moyen (16) permettant sa fermeture.

10 11- Sac à litière, selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il possède un fond (2) circulaire et une paroi latérale (3) cylindrique, droite ou inclinée, et vient se placer dans un bac (4) dont le fond (5) et la paroi latérale (6) ont des formes similaires.

15 12- Sac à litière, selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est commercialisé avec une dose de litière de volume bien déterminé placée à l'intérieur.





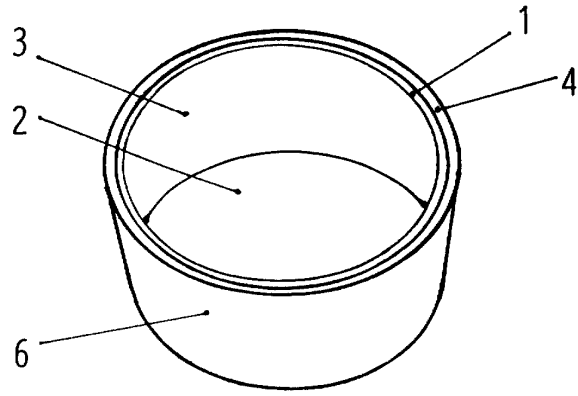


FIG.10